

«L'affaire du 5 juin» et les poursuites contre le Secours Rouge

Cette maquette .pdf est destinée à l'impression en A4, elle diffère sensiblement de la maquette de l'édition papier.

1. « L’Affaire du 5 juin »

1. Introduction

Le 5 juin 2009, une vague de perquisitions et d’arrestations vise les membres du Secours Rouge, à la suite de laquelle quatre d’entre eux, Constant, Wahoub, Bert et Abdallah seront inculpés pour « participation à une activité terroriste ».

Ces arrestations ont mis en évidence le flou des lois anti-terroristes : les quatre sont inculpés pour une « activité terroriste » en Italie alors que la justice italienne, qui n’est pas tendre en matière de « terrorisme » n’a pas vu, dans les éléments évoqués par le parquet belge de quoi inculper les militants belges, et que la justice belge est incapable d’évoquer la moindre activité « terroriste » précise.

Un important mouvement de solidarité a suivi les arrestations. Ce mouvement s’est élargi et développé jusqu’à la libération des 4.

Du temps a passé depuis, à tel point que, pour beaucoup, l’affaire était déjà une « vieille histoire ». Mais durant ces deux dernières années, la procédure ont suivi son cours.

Le 25 janvier à 14H00, une audience cruciale décidera si, oui ou non, il y aura matière à procès, si les inculpés seront renvoyés devant un tribunal ou s’ils bénéficieront d’un non lieu.

Les jours précédents cette audience, plusieurs activité de solidarité seront organisées, qui culmineront dans une manifestation le 24 janvier en fin d’après midi autour du mot d’ordre : Pas de procès pour les 4 du Secours Rouge !

Le Secours Rouge lance un appel à la solidarité avec ses militants inculpés et invite les forces progressistes et révolutionnaires à se mobiliser autour de ce mot d’ordre, en résistance à la justice de classe et ses nouvelles lois « anti-terroristes ».

2. Chronologie

Le 12 février 2007, des dizaines de militants communistes, syndicalistes et antifascistes sont arrêtés dans plusieurs villes italiennes. La police italienne enquêtait sur une organisation clandestine, le Parti Communiste Politico-Militaire (PCPM), qui avait des cellules dans plusieurs villes italiennes, éditait un journal clandestin, et aurait préparé des attentats contre une résidence et une chaîne de télévision de Berlusconi. Parmi les milliers de documents en tout genre, la police italienne trouve, enterrées dans le potager d’un des militants italiens arrêtés (d’où le fameux “sous les salades” qui sera

la plaisanterie leitmotive de l'affaire), les photos de quatre membres du Secours Rouge Bert, Wahoub, Constant et Abdallah et communique l'information à la police belge.

Du 12 février 2007 au 5 juin 2008, pendant un an et demi, la police va espionner Bert, Wahoub, Constant, Abdallah et leur entourage avec des moyens inouïs : caméras placées devant les domiciles, interception des conversations téléphoniques et des mails, filatures, checks de tous les voyages à l'étranger par scanning des listes des compagnies aériennes ferroviaires et routières, examen des anciennes communications téléphoniques (tous les n° appelés et appelants, en remontant jusqu'à 2004 dans le cas de Bert !), etc. Les membres du Secours Rouge se doutent tellement peu qu'ils sont suspectés de collusion avec le PCPM qu'un d'eux (Bert) s'est rendu pendant cette période à Milan dans le cadre d'une délégation internationale de soutien aux militants accusés d'en faire partie. La police italienne (qui l'a contrôlé l'entrée du tribunal) n'a aucunement réagit, et encore aujourd'hui, la justice italienne ne s'est intéressée à aucun membre du Secours Rouge belge.

5 juin 2008 : Vague de perquisitions et d'arrestations chez les membres du Secours Rouge : Virginie est arrêtée chez elle, Bert est arrêté et incarcéré à Forest, Constant est arrêté chez lui et incarcéré à St-Gilles, Wahoub est arrêtée et incarcérée à Berkendael. Abdallah ayant échappé par hasard à l'arrestation, consulte les camarades et son avocat, et sur base de ces consultations, se constitue prisonnier. D'autres perquisitions ont lieu chez des proches ou sur le lieu de travail de ces personnes. Pierre C., un ancien militant des CCC condamné en même temps que Bert en 1988, est également arrêté. Bert, Constant, Wahoub et Abdel font l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la juge d'instruction Bernardo-Mendez pour "participation à une activité terroriste". Bert est incarcéré à Forest, Wahoub à Berkendael, Abdallah et Constant à Saint-Gilles. De son côté, Pierre C. est incarcéré à Forest ; étranger au Secours Rouge, il lui est uniquement reproché de n'avoir pas respecté les conditions de la libération (plus précisément : d'avoir rencontré Bert). Virginie est libérée le soir même, après avoir refusé de répondre aux enquêteurs. Les questions posées révèlent que le principal intérêt des policiers est dirigé contre les activités du Secours Rouge. Les militants arrêtés sont invités par exemple à identifier sur photo des personnes ayant assisté à des meetings publics du Secours Rouge. Les 4 refusent de répondre aux questions des enquêteurs et sont placés sous mandat d'arrêt en raison de leurs prétendus liens avec des membres d'un Parti Communiste Politico-Militaire (PCPM) en Italie.

Le 5 juin au soir, une première conférence de presse est improvisée au

Verschueren.

6 juin : Arrestation d'un autre membre du Secours rouge, Jean-François pour les mêmes raisons que Pierre C. Il est d'abord incarcéré à Namur, puis à Verviers, et commence une grève de la faim pour la libération des militants du Secours Rouge, qui durera 32 jours. Premières répliques aux campagnes de presse : une vidéo du mariage de Flor est mise sur YouTube, qui montre que les "explosifs trouvés chez Sassoie" (en fait, au Verschu...) étaient le reste du feu d'artifice tiré ce soir là.

7 juin : Manifestation devant la prison de Berkendael à l'appel du Secours Rouge. A côté du Secours Rouge, plusieurs groupes de solidarité constitués pour l'occasion s'improvisent et s'activent : le réseau S5S ("Solidarité avec les 5 Solidaires"), un groupe sur Facebook, les "mamans de 9 heures" (habituées matinales de la brasserie où travaillent Bert et Virginie)... Premiers collages d'affiches de sympathisants.



11 juin : Passage des 4 devant la Chambre du Conseil, qui doit se prononcer sur le mandat d'arrêt (donc sur le maintien en détention préventive). La Chambre décide de la remise en liberté de Wahoub, Constant et Abdallah (décision exceptionnelle pour un premier passage). Bert reste quant à lui en détention préventive, son cas étant jugé pendable, primo en raison de son passé de révolutionnaire, secundo parce que les annotations sur les photos seraient de sa main, tertio, parce qu'il doit aussi comparaître (comme Pierre C. et Jean-François) pour violation de sa libération conditionnelle. Le Parquet

fait appel (“pour donner une chance à l’enquête” dira son représentant !) et les 3 “libérés” restent en détention préventive jusqu’à ce que la Chambre des Mises en Accusation soit saisie.

12 juin : Manifestation à Bâle devant le consulat de Belgique à l’appel du Secours Rouge International.

16 juin : Conférence de presse des avocats qui dénoncent la vacuité du dossier et l’abus de la législation anti-terroriste.

18 juin : Le Tribunal d’Application des Peines estime qu’il n’y avait aucunement lieu d’arrêter Pierre C. et ordonne sa remise en liberté pure et simple. Cette libération va accentuer le “retournement” de la presse qui commence à dénoncer les montages policiers et à donner un bon écho au mouvement de solidarité.

21 juin : 500 personnes manifestent à l’appel du Secours Rouge et du S5S, depuis la maison communale de St-Gilles vers la prison de St-Gilles, puis celle de Forest et de Berkendael.



22 juin : La police convoque un ami écrivain de Bert et Hotmail ferme la boîte mail du Secours Rouge. A Zürich, le Secours Rouge profite des rassemblements de l’Euro de foot pour déployer des banderoles de solidarité avec les 4.

25 juin : Les 4 inculpés du SR rendent public un texte commun à propos de leur arrestation et de leur positionnement. A l'appel du Secours Rouge International, différents collectifs anti-répression manifestent à Paris (devant le centre Wallonie-Bruxelles) et à Berlin (devant l'ambassade de Belgique). A Bruxelles : Rassemblement de solidarité sur les marches du Palais de Justice où comparaissent devant la Chambre des Mises en Accusation pour Wahoub, Constant et Abdel. La décision est prise de les libérer sous conditions : ne pas être en contact avec les personnes impliquées dans le dossier durant trois mois (période renouvelable).

26 juin : Wahoub, Constant et Abdel sortent de prison.

27 juin : Parution dans La Libre Belgique de la pétition "La bande a bon dos" dénonçant les dérives de "l'anti-terrorisme" à l'occasion de l'affaire du Secours Rouge (premier signataire : la Ligue des Droits de l'Homme).

30 juin : Un feu d'artifice est tiré pendant la nuit pour Bert au-dessus de la prison de Forest.

1er juillet : Passage devant le Tribunal d'Application des Peines de Lantin pour Jean-François et Bert.

3 juillet : 150 personnes participent à un repas de solidarité au Garcia Lorca pour financer la défense des inculpés du SR.

5 juillet : Rassemblement au Palais de Justice.

7 juillet : Décision du Tribunal d'Application des Peines de Lantin : Jean-François et Bert n'ont pas enfreint les conditions de leur libération conditionnelle.

9 juillet : Jean-François sort de prison, Bert y reste, parce qu'encore inculpé dans le dossier "italien".

10 juillet : Manifestation de soutien à Berlin.

19 juillet : 300 personnes manifestent à l'appel du Secours Rouge et du S5S devant la prison de Forest où Bert reste détenu. Des délégations des Secours Rouges suisse, français et italien participent à la manifestation.



21 juillet : Manifestation devant le consulat de Belgique à Istanbul à l'appel d'une organisation membre du Secours Rouge International. Action de solidarité à Magdeburg (RFA).

23 juillet : Bert est libéré sous conditions en Chambre du Conseil (aux mêmes conditions que les trois autres). Le Parquet fait appel de cette décision devant la Chambre des Mises en Accusation. Bert reste en prison.

24 juillet : Les proches de Bert se réunissent devant la prison de Forest pour son anniversaire.

29 juillet : Peu avant le passage en Chambre des Mises, le juge d'instruction décide de libérer Bert qui sort de prison l'après-midi même.

17 octobre : Soirée de soutien aux 4 du SR au Garcia Lorca avec concert de De Volanges.

14 novembre : La Chambre du conseil se réunit pour examiner la demande des avocats de lever les conditions de la libération (interdiction de contact entre les co-accusés, etc.). La demande des avocats est rejetée. Soirée de soutien aux 4 du SR au Garcia Lorca avec repas et concert de Dan Miller.

28 novembre : Soirée de soutien aux 4 du SR au Cinéma Nova avec projet du film "Opération Spring" et débat.

12 décembre : Soirée de soutien aux 4 du SR au Garcia Lorca avec concert de Mary M, Daniel Hélin et de Ioanes.

23 janvier 2009 : Soirée de soutien aux 4 du SR au Garcia Lorca avec concert de Maracujah from Belgica et Joystix.

3 février : Première séance de la Commission parlementaire d'évaluation de la législation anti-terroriste.

5 février : Plus de 150 personnes se sont rendues à l'Université de Liège le jeudi 5 février pour participer à la conférence-débat sur le thème de l'anti-terrorisme à laquelle participe Wahoub, invitée comme inculpée du SR.

3 mars : Deuxième séance de la Commission parlementaire d'évaluation de la législation anti-terroriste. L'affaire du SR est évoquée dans les débats.

7 mars : Soirée de soutien aux 4 du SR sur le thème du Black Panther Party au Garcia Lorca (projection du film : 'The Murder of Fred Hampton' et conférence de Claude Guillaumaud-Pujol sur le cas Mumia Abu-Jamal)

15 mars : Extrait du rapport 2008 du Comité T : « Force est de constater que, sous l'emprise du Parquet fédéral, des juges d'instruction semblent avoir perdu leur position de tiers devant enquêter à charge et à décharge et se positionner du côté de l'accusation. Nous verrons qu'une telle tendance s'est manifestée, par exemple, dans le cadre du dossier 'Secours Rouge'. On assiste, en effet, à un glissement vers l'affirmation d'une présomption de culpabilité — et de dangerosité —, qui a notamment mené à soumettre plusieurs personnes à une détention injustifiée dans l'affaire dite du Secours Rouge. »

5 juin 2009 : Plus de 250 personnes participent à la fête organisée par la brasserie où travaille Bertrand (brasserie perquisitionnée le 5 juin) pour financer la défense des inculpés.

14 juin 2009 : Les verdicts sont tombés à Milan, au procès des militants arrêtés le 12 février 2007 et accusés d'être membre du PCPM. Les verdicts sont lourds, même s'ils sont en-deçà du réquisitoire : Davide Bortalo et Claudio Latino : 15 ans de prison ; Vincenzo Sisi : 13 ans et 10 mois de prison ; Alfredo Davanzo : 11 ans et 4 mois de prison ; Bruno Ghirardi : 11 ans et un mois de prison ; Massimiliano Toschi : 10 ans et 11 mois de prison ;

Massimiliano Gaeta : 8 ans et 3 mois de prison ; Salvatore Scivoli : 7 ans de prison ; Andrea Scantamburlo : 3 ans et 8 mois de prison; Amarilli Caprio, Alfredo Mazzamauro et Federico Salotto : 3 ans et 6 mois de prison ; Davide Rotondi : 3 ans et 6 mois de prison ; Giampietro Simonetto : 10 jours d'arrestation ; Michele Magon, Alessandro Toschi et Andrea Tonello : acquittés.

26-29 juin 2009 : Les 4 du SR sont convoqués par la police pour la formalité des "interrogatoires récapitulatifs", dernière étape de l'instruction.

Courant décembre : Le magistrat instructeur clôture le dossier. La prochaine étape est la transmission de ce dossier devant la Chambre du Conseil qui décidera s'il y a matière à procès. Aucune date, aucun délai n'est fixé pour cette audience.

10 février 2010 : Régulièrement, les conditions mises à la libération des quatre membres de notre Secours Rouge arrêtés le 5 juin 2008 étaient renouvelées. Les avocats vont en appel devant la Chambre du Conseil. Entre le 10 février et le 16 mars, toutes les conditions sont levées.

15 mars 2011 : La Chambre des Mises en accusation se réunit pour statuer de la "régularité de la mise en œuvre des méthodes particulières de recherche d'observation et d'infiltration". Les avocats sont priés de quitter l'audience pendant que le procureur présente au juge le "dossier d'instruction secret" autorisé par cette nouvelle loi. Les avocats protestent en vain : cette violation des droits de la défense est devenue légale...

21 mai 2011 : Audience de la Chambre du Conseil devant décider s'il y a matière à faire un procès ou s'il faut conclure à un non-lieu. Les avocats déposent une requête de "devoirs d'enquêtes complémentaires". Le président l'accepte. L'audience est reportée.

19 juin 2011 : Manifestation devant l'ambassade de Belgique à Berlin contre les poursuites visant le Secours Rouge.



14 octobre 2011 : La requête de devoirs d'enquête complémentaires est refusée.

19 octobre 2011 : La date de l'audience de la Chambre du Conseil décisive est fixée : ce sera le 25 janvier 2012. Une campagne est lancée contre le projet, animée notamment par le collectif « NO PROCES ».



Entre la mi-octobre et le 25 janvier, les initiatives de solidarité se multiplient: tags, collages, conférences, manifestations diverses,...

24 janvier 2012: La mobilisation trouve son apogée dans un grand défilé à Bruxelles organisé la veille de l'audience. Des délégations internationales en provenance d'Italie, de Suisse et de France sont présentes.

25 janvier: La Chambre du conseil demande le renvoi des quatre du Secours Rouge devant un tribunal correctionnel. Elle annonce une décision pour le 8 mars.

Peu après cette audience intervient un élément nouveau. La Cour de cassation de Milan invalide la qualification de 'terroriste' pour les inculpés du PCPM.

8 mars: Etant donné la décision italienne, une requête pour la reprise des débats est déposée et acceptée.

19 avril: La Chambre du conseil, après avoir reporté l'audience, se réunit pour se prononcer quant à savoir si il y aura, ou non, procès contre les quatre militants. Finalement, elle prononce un non-lieu général en ce qui concerne le délit de 'participation à activité terroriste' mais renvoie les quatre devant un tribunal correctionnel pour 'tentative de faux'. Bertrand est en outre renvoyé pour 'possession d'un brouilleur hertzien'. Il s'agit donc d'une mise en touche pure et simple de la loi anti-terroriste.

24 avril: Le parquet fait appel. Celui-ci sera examiné par trois juges qui devront décider à l'unanimité.

L'audience d'appel, initialement prévue le 11 septembre est reportée au 16 octobre, puis au 11 décembre, puis au 29 janvier 2013 et enfin au 19 février.

18 février: Plus de cent personnes participent à un meeting consacré aux lois antiterroristes co-organisé par le collectif 'No Procès'.

19 février: Après plus de deux heures de débat pour décider si la loi antiterroriste serait appliquée au quatre du Secours Rouge, la cour fixe la date de l'arrêt au 28 février.

28 février: La Chambre des mises en accusation décide de renvoyer les quatre militants devant un tribunal sous l'accusation de 'participation à une

activité terroriste', 'tentative de faux' et pour Bertrand, 'détention d'un brouilleur d'ondes'.

5 juin: Cinq ans jour pour jour après le début de l'affaire, la Cour de cassation se réunit et prend la décision 'surprise' de casser en tout point l'arrêt de renvoi en correctionnel. Cela signifie donc un renvoi devant une nouvelle Chambre des mises en accusation qui devra statuer sur les éventuels chefs d'accusation et sur la tenue d'un éventuel procès. Elle a estimé que l'arrêt établissant la tenue d'un procès n'était pas suffisamment motivé.

2. La position du Secours Rouge

Les enjeux de l'affaire du 5 juin

Le Secours Rouge a une longue expérience d'engagement aux côtés des militants communistes, anarchistes, syndicalistes, antifascistes et anti-impérialistes exposés à la répression policière et judiciaire. Le Secours Rouge comprend son activité comme une partie de la lutte générale contre le capitalisme, son système et ses institutions et le fait que, cette fois-ci, nous soyons amenés à défendre nos propres membres ne change strictement rien aux principes qui guident notre action.

1. Combattre la justice de classe et refuser les débats sur les choix faits par les militants réprimés!

La justice, comme toutes les autres institutions est un produit et un rouage du système capitaliste. Sa finalité est d'assurer la pérennité de ce système. La possibilité d'exploiter des contradictions existe (contradiction entre la volonté de la justice de sauvegarder l'image de son indépendance et sa vocation d'écraser les forces révolutionnaires, mais aussi contradictions entre divers rouages et coteries de cette machine complexe), et elle doit être utilisée, mais ces contradictions ne doivent pas masquer la nature profondément contre-révolutionnaire de l'appareil policier-judiciaire. Dans ce cadre, les notions de « culpabilité » ou d'« innocence », éventuellement utilisables, à des fins tactiques, par les avocats, ne sont pas pertinentes pour les forces de la solidarité de classe.

La lutte de classe a besoin, pour se développer victorieusement, de théories, d'analyses et de stratégies. Par voie de conséquences, l'avenir de la lutte révolutionnaire passe aussi par la confrontation d'idées entre révolutionnaires, et par la capacité au mouvement révolutionnaire à faire surgir les idées justes et à abandonner les idées fausses. Cependant, face à la répression, les divergences entre révolutionnaires doivent faire place à un

front solidaire. En tant que force de solidarité, le Secours Rouge s'abstient de se prononcer sur les choix théoriques, politiques, stratégiques et tactiques des militants confrontés à la répression de classe.

2. Analyser les développements de la contre-révolution et valoriser l'auto-défense militante

Dans le cadre général de reflux, ces dernières décennies, des forces révolutionnaires, les dispositifs répressifs se sont développés non seulement sur les plans technique (biométrie, vidéosurveillance, expertise ADN, etc.), organisationnel (Europol, Eurojust, conventions internationales, etc.) et légal (lois anti-terroristes, mandat d'arrêt européen, listes noires, etc.). Ces développements ont donné une dimension nouvelle à la doctrine de contre-révolution préventive née dans les années '70. En effet, les politiques répressives sont de plus en plus pro-actives : il ne s'agit pas de poursuivre des personnes ayant commis une infraction mais de neutraliser toutes celles qui pourraient en commettre, ce qui implique un développement spectaculaire de l'espionnage policier.

En Belgique, à toutes les lois et à tous les dispositifs "antiterroristes" directement dictés par l'UE s'ajoutent la loi sur les « méthodes particulières de recherche » définitivement adoptée le 23 décembre 2005. Ces méthodes ont été utilisées dans le cadre du dossier contre nos membres. Il existe donc un "dossier répressif confidentiel" dont les pièces (par exemple les films des caméras cachées, les enregistrements des micros) ne seront accessibles qu'au Procureur et au Juge d'instruction. Ni les accusés, ni les avocats, ni même le juge ne pourront accéder à ce dossier ! Ils devront se contenter de procès-verbal rédigé par les policiers à partir de ces films et enregistrements...

Le refus de nos membres de collaborer à l'enquête (pas de déclaration, refus de décrypter des fichiers et des mails...) est présenté comme élément à charge selon le vieux discours : « si vous êtes innocent, vous n'avez rien à cacher ». Nous devons lutter sur ce terrain pour défendre et populariser ce principe qui veut que rien de ce qui touche à la militance ne doit nourrir les dossiers de police. Le mouvement militant doit sans cesse améliorer ses compétences et ses moyens pour résister à l'espionnage policier.

Solidarité avec tous les militant(e)s révolutionnaires, communistes, syndicalistes, anarchistes, anticapitalistes et anti-impérialistes réprimés par la justice bourgeoise !

Abattre le capitalisme !

Construire la solidarité !

Secours Rouge/APAPC
Bruxelles, 10 mai 2011

3. Déclaration des 4 inculpés

Introduction

Ce texte a été écrit par les inculpés alors qu'ils étaient encore détenus. Il expose leur positionnement politique et leur rapport à la répression, aux enquêteurs et à la machine judiciaire. A ce moment, ils étaient encore membre du Bloc ML, organisation depuis dissoute.

1. Qui sommes-nous?

Nous sommes 4 communistes. Cela signifie que nous pensons que le système capitaliste est devenu un obstacle à tout véritable progrès social, politique, culturel, environnemental, économique et scientifique. Nous croyons l'humanité capable de dépasser ce blocage en raison des contradictions et des crises engendrées par le capitalisme lui-même. Nous pensons que les catégories marxistes restent de loin les meilleures pour penser et transformer la société. Nous ne réfléchissons pas en terme de 'gens' ou de 'citoyens', mais en terme de classe: d'un côté ceux à qui le capitalisme profite — la bourgeoisie — de l'autre côté l'immense majorité de ceux qui ont objectivement tout à gagner d'une révolution communiste: le prolétariat. L'héritage politico-stratégique du marxisme-léninisme est selon nous le plus porteur d'avenir pour le prolétariat. C'est un héritage difficile où il faut faire la part de ce qui a vieilli et de ce qui a gardé son actualité, où il faut faire la part des erreurs — parfois tragiques — et des avancées. Mais c'est un héritage immensément riche et glorieux, qui n'a absolument aucun équivalent, dont nous nous revendiquons avec fierté et que nous essayons de faire vivre dans nos lettres. C'est pour cette raison que nous militons dans le Bloc Marxiste-Léniniste, c'est dans cet esprit que nous militons sur le front syndical et sur celui de la solidarité avec les prisonniers révolutionnaires.

2. L'attaque de la répression

Le blitz policier du 5 juin et les dix-huit mois d'espionnage maniaque qui l'ont précédé débouchent sur un dossier dont la vacuité a été remarquablement exposée par nos avocats en Chambre du Conseil et en Chambre des mises. Cette attaque de la répression a trois caractéristiques remarquables:

1 Elle met en évidence le caractère réel de la nouvelle loi anti-terroriste. Cette loi permet n'importe quoi contre n'importe qui - surtout lorsque son application se double, comme c'est le cas pour notre affaire, de la mise en

pratique de la loi sur les 'méthodes particulières de recherche'. Les juristes démocrates avaient mis en garde contre ces lois qui ne font qu'avaliser l'arbitraire et lâcher totalement la bride aux diverses polices.

2 Cette attaque a un caractère politique évident. Nos engagements dans le Bloc ML et dans le Secours Rouge étaient au centre de l'enquête. A peine le quart des questions que les enquêteurs nous ont posées concernaient notre prétendu lien au Parti Communiste Politico-Militaire. Par contre, on nous a interminablement interrogés sur le Secours Rouge, sur les meetings qu'il avait organisés, sur les personnes qui assistaient à ces meetings, etc. Que la solidarité révolutionnaire ait été dans le collimateur ne fait aucun doute.

3 Le fait que nous ne collaborions pas à l'enquête est considéré comme un élément de culpabilité. Nous voudrions nous expliquer sur ce dernier point.

3. Ne rien dire!

3.1 Démocratie, fascisme et répression

Lorsque les nazis ont pris le pouvoir en 1933, des dizaines de milliers de communistes ont été arrêtés, déportés et assassinés grâce aux dossiers de police de la République démocratique de Weimar. C'est ainsi que Goering, devenu chef de la police du Land de Prusse s'est servi des listes de communistes à arrêter dressées par son prédécesseur, le Préfet de police démocrate Severing. Ce n'est pas un épisode isolé. Chaque fois que la bourgeoisie perd confiance en la démocratie pour assurer son pouvoir et garantir ses privilèges, elle lui substitue cette autre forme de pouvoir communément appelée 'fascisme'. Le passage de la démocratie au fascisme est toujours un traumatisme pour les peuples. Pas pour l'appareil d'Etat bourgeois, cet appareil (ministères, armées, polices, etc.) sert le fascisme comme il a servi la démocratie, et est le plus souvent l'opérateur du passage de l'un à l'autre. C'est cette continuité qui garantit l'efficacité de l'opération. Lorsque les militaires ont pris le pouvoir en Argentine, ils ont utilisé les dossiers de police du régime démocratique auquel ils succédaient pour arrêter, torturer, assassiner et faire disparaître 30 000 personnes en quelques semaines.

3.2 Les principes de sécurité

Fondés sur la discipline collective et la discrétion, les modes de fonctionnement peuvent se résumer à 4 principes:

1. Ne pas révéler les noms des militants et des sympathisants que nous pouvons côtoyer;

2. Ne pas révéler l'existence ni la configuration de structures organisationnelles;
3. Ne pas révéler la nature des interactions;
4. Etendre cette discrétion au profit de toutes les forces progressistes, quelques désaccords qu'il puisse y avoir entre eux et nous.

Ainsi lors de la guerre de libération de l'Algérie, et dès 1960, la Force de Police Auxiliaire française a utilisé des techniques d'infiltration ayant finalement, après obtention des renseignements recherchés, mené à de nombreuses arrestations et tortures des membres du Front de Libération nationale combattant pour leur indépendance. Plus proche de nous, des altermondialistes ont été victimes d'une répression féroce, à Gênes en 2000 ou ailleurs, due à des renseignements obtenus par des méthodes d'interrogatoire mettant en place la dénonciation.

3.3 Deux impératifs politiques

L'application pure et simple de ces principes ferait des forces communistes de simples cercles de conspirateurs. En réalité, ces principes s'opposent à deux impératifs également indispensables, ce qui oblige à chaque instant les communistes à gérer une tension entre ces impératifs politiques et de sécurité. Le premier impératif qu'entravent les règles de sécurité, c'est celui du lien entre les forces communistes et le prolétariat. Ce n'est qu'en multipliant ces liens que les communistes pourront développer les forces révolutionnaires jusqu'à rendre celles-ci capables de renverser le pouvoir bourgeois. Le second impératif qu'entravent les règles de sécurité, c'est celui de la démocratie interne. Autant les forces révolutionnaires ont besoin d'une organisation et d'une discipline rigoureuses, autant elles ont besoin d'un débat d'idées interne qui seul permet une politique adéquate à la réalité sociale. Les principes de sécurité et les techniques qu'ils commandent (le cloisonnement, par exemple) doivent donc souvent céder dans une mesure bien réfléchie, à ces deux impératifs. Mais si il est bien un domaine où il ne souffre aucune exception, c'est dans les rapports entre les communistes et l'appareil policier et judiciaire au service de la bourgeoisie.

3.4 La répression aujourd'hui

Même si nous sommes bien sûr dans une situation infiniment moins dramatique que les exemples extrêmes de terreur blanche évoqués plus haut (IIIème Reich, Argentine des généraux) le respect des principes de sécurité ne relève pas seulement d'un automatisme ou d'une mesure conservatoire pour le long terme: il a pour aujourd'hui déjà un caractère d'autodéfense. Le dispositif répressif de 'contre-révolution préventive' ne cesse de se développer, et ce sur

tous les plans:

1. Légal, avec la loi sur l'infraction terroriste, la loi sur les méthodes particulières de recherche, le mandat d'arrêt européen, etc.
2. Technique, avec les progrès de l'identification par ADN, le couplage, via la numérisation, de la vidéo-surveillance et de la biométrie, etc.
3. Organisationnelle, avec des institutions transnationales comme EUROPOL ou EUROJUST.
4. Idéologique, avec le matraquage politico-médiatique sécuritaire et réactionnaire.

A l'heure où le pays leader de l'OTAN, les USA, légalise la torture; à l'heure où les pays de l'Union Européenne se sont rendus complices des 'vols secrets de la CIA' autrement dit de disparitions et de tortures dans des prisons secrètes; à l'heure où le FBI a détaché au siège d'EUROPOL une cellule pour y faire son libre marché du renseignement, le respect des principes de sécurité est impératif.

4. Conclusions

Politiciens, policiers et magistrats s'autorisent des moyens dont ils n'auraient pas seulement osé rêver il y a 10 ou 20 ans. Cette tendance s'aggrave, faute de résistance populaire et démocratique. Le fait de considérer comme coupable notre refus de nourrir les dossiers de police participe de cette tendance. Quel qu'en soit le prix, nous ne transigerons pas sur nos principes. Nous refusons de donner des informations susceptibles d'impliquer des tiers, quand bien même ces informations nous disculperaient. Nous appelons toutes les forces révolutionnaires, progressistes et démocratiques à se battre sur cette ligne de défense. Nous les appelons à soutenir la grève de la faim de notre camarade Jean-François Legros qui, dans le cadre de cette offensive ciblant le Secours Rouge, a été incarcéré par le moyen d'une suspension de sa libération conditionnelle.

La solidarité est notre arme!

Les communistes arrêtés pour leurs prétendus liens avec le PCPM : Constant Hormans, Abdallah Ibrahim Abdallah, Wahoub Fayoumi, Bertrand Sassoie.
Prisons de Saint-Gilles, Berkendael, et Forest, le 25 juin 2008

4. Le Secours Rouge face à ses critiques

Introduction

L'affaire du 5 juin n'a pas seulement été l'occasion d'une magnifique vague de solidarité. Elle a aussi été l'occasion de quelques règlements de comptes politiques qui ont vu plusieurs forces attaquer le Secours Rouge. C'est en réponse à ces attaques que le SR a rendu public le document ci-dessous, document à travers lequel la réalité et les choix du SR apparaissent clairement.

"Anarchiste" pour les anti-anarchiste, "marxiste-léniniste" pour les anti-marxiste-léniniste, ... ou le Secours Rouge face à ses critiques

Historiquement créé pour le soutien aux prisonniers des CCC , l'APAPC (Association des Parents et Amis des Prisonniers Communistes) s'est muée en Secours Rouge pour étendre son soutien à d'autres militants attaqués par la justice de classe pour leur engagement anti-fasciste, anti-impérialiste, ou anticapitaliste, — et cela dans le cadre d'un projet de construction d'un Secours Rouge International.

Le Secours Rouge a ainsi soutenu les syndicalistes de Clabecq, les militants révolutionnaires de Turquie et de Palestine, les dockers réprimés pour leur lutte contre Bolkenstein, le communiste libanais Georges Ibrahim Abdallah, les militants de Tarnac, le prisonnier vert-anarchiste Marco Camenisch, les inculpés du 12 février 2007 en Italie, et bien d'autres.

Le SR réunit des militants qui voient dans la justice de classe un instrument au service de l'exploitation et de l'injustice, et qui ont décidé de mettre de côté leurs divergences politiques et idéologiques dans le cadre d'une lutte anti-répression fondée sur les principes exposés dans la plate-forme du SR.

Le SR n'entend pas juger les moyens, les tactiques ou les stratégies utilisés

par les camarades qu'il soutient, dès le moment où il reconnaît en eux des militants ayant lutté contre l'injustice et l'exploitation et réprimés pour leur lutte.

De la même manière, le SR n'entend pas juger les choix de ses membres dans les combats qu'ils mènent en dehors ou parallèlement à leur engagement dans le SR, tant que ces combats participent d'une démarche anti-capitaliste, anti-fasciste, anti-impérialiste, anti-raciste, anti-patriarcale.

Deux hypothèses extrêmes aideront à nous faire comprendre.

Le SR est une organisation révolutionnaire, cela signifie que nous refusons de travailler avec des membres de l'appareil de domination, et notamment des parlementaires, etc. Nous ne les invitons pas à nos activités, nous ne leur donnons pas la parole, etc. Mais si un de ses membres milite par ailleurs dans un parti ayant ou voulant avoir des élus, cet engagement ne sera pas le problème du SR.

Le SR est une organisation légale, mais si un de ses membres s'engage (en prenant soin de ne pas impliquer le SR) dans une organisation de lutte armée révolutionnaire, le SR n'a pas à se prononcer sur cet engagement.

Dans tous les cas, le SR ne demande à ses membres que de respecter, dans le travail du SR, le cadre politique du SR défini dans sa plate-forme. Le SR n'est pas un parti (ni la façade ou le satellite d'un parti) qui demanderait des comptes à ses membres sur leurs autres choix militants.

Le SR garde volontairement et ouvertement des caractères du mouvement communiste dont il est issu (ainsi une analyse de classe, marxiste, de la société) et auquel, dans cette mesure, il appartient, mais il n'est pas au service d'une ligne politique particulière.

Le cadre d'action du Secours Rouge est très simple ; il est exposé dans la plate-forme et porté par une pratique militante visible depuis des années. Malgré cela, il se heurte encore trop souvent à l'incompréhension, voire à la volonté de ne pas le comprendre.

Passons sur le PSL qui ne voit dans le SR que « les anciens CCC », passons sur le parquet fédéral qui voit dans le SR la couverture du Parti Communiste Politico-Militaire, et penchons-nous quelques minutes sur deux documents récents attaquant le SR, documents également pitoyables et remarquablement symétriques : celui du journal Clarté et celui des anarchistes du journal Tout doit partir.

Le document du n°11 de Clarté, sobrement intitulé Luttons classe contre classe, contre la social-démocratie, contre le démocratisme petit-bourgeois, contre l'idéologie anti-parti. Pour l'unité idéologique. Vive le marxisme-léninisme, fait suite à la scission survenue dans le Bloc ML précisément autour de la question du SR. La volonté d'une (courte) majorité dans le Bloc

ML de ne pas respecter le cadre du SR, mais au contraire de l'instrumentaliser, de l'utiliser comme satellite et caisse de résonance, s'est heurtée à une résistance telle qu'elle a provoqué une scission dans le Bloc ML. Le document anarchiste intitulé au secours,... des rouges, publié dans le n°4 de Tout doit partir est une réflexion sur la mobilisation anti-répression à partir de l'affaire de Tarnac.

Pour le Clarté, le SR suit une ligne anarchiste et anti-parti. Pour Tout doit partir, le SR suit une ligne marxiste-léniniste, simple reproduction de la ligne ML du temps de Staline.

Juxtaposer ces délires permet de prendre la mesure de leur imbécillité. La symétrie de ces deux documents atteint en effet une sorte de perfection.

La base commune de ces deux textes est ce caractère sectaire qui se conforte dans les conflits passés. Il est évident que si on mettait en présence les rédacteurs de Clarté et ceux de Tout doit partir, ils nous rejoueraient les fusillades inter-révolutionnaires d'Ukraine, de Cronstadt et d'Espagne, chacun accusant l'autre de 'trahir la révolution' et de 'faire le jeu de l'ennemi'. Nous connaissons ces discours. Les trois derniers paragraphes de la page 35 de Tout doit partir en offrent un exemple particulièrement malhonnête et nauséeux (communisme = fascisme), et certains d'entre nous ont gardé en mémoire la manière pénible dont des militants du Bloc ML ont voulu évangéliser les sans-partis du SR avec les vieilles antiennes sur "l'hitléro-trotskyisme". Et naturellement, toutes ces vieilles messes stériles sont justifiées au nom de la "la mémoire historique" et "l'intégrité des principes révolutionnaires".

Le but du SR n'est certainement pas de réconcilier marxisme-léninisme et anarchisme (ou trotskisme, etc.). Mais entre reconnaître les différences profondes entre ces deux projets révolutionnaires, et s'obstiner à ne voir dans l'autre que la copie conforme de ce qu'il était dans les années '30, il y a une marge que les imbéciles des deux bords s'obstinent à escamoter.

Parce que ni les uns ni les autres ne font une démarche critique du passé de leur courant (Staline ou Makhno, à entendre les uns ou les autres, étant également sans peur ni reproche), ils ne conçoivent pas que, de l'autre côté, il se trouve des marxistes-léninistes et des anarchistes qui, dans le bilan des années '30 des conflits entre anarchistes et communistes, ne pensent pas seulement en terme de "victoire" ou de "défaite", mais pensent aussi en terme de "gâchis".

Et si l'histoire ne se réécrit pas, si même les choses ne pouvaient se passer autrement qu'elles se sont passées, rien ne nous oblige à rejouer éternellement la même pièce.

Le fait que le SR s'inscrive dans la tradition du SRI n'autorise en rien à établir

une égalité entre le SR des années '30 et notre SR. Dans les années '30, il existait un véritable Parti Communiste, qui organisait les secteurs avancés politisés et combatifs de la classe.

On peut penser ce que l'on veut de ce Parti, mais ce qui est sûr, c'est que rien de tel n'existe aujourd'hui. Il y a une multitude de groupes qui s'imaginent bien en embryon du futur Parti, mais rien d'équivalent à ce qu'était le PC des '30. Clarté et Tout doit partir, dans un ensemble parfait, veulent ignorer cela. Le Bloc ML veut ignorer cela, qui prétendait (au nom de quelle réalité ?) établir avec le SR un rapport semblable à celui du PCB avec le SR des années '30. Les anarchistes de Tout doit partir veulent ignorer cela, qui trouvent que 'rien n'a changé' entre notre SR et le SR des années '30. A chaque fois le même déni de réalité, la même volonté de voir dans le SR autre chose que ce qu'il n'est.

Ce qu'est le Secours Rouge? Le SR est la combinaison des principes de sa plate-forme, de l'identité de ses membres, de la réalité de sa pratique collective. C'est une organisation rigoureuse dans son projet et ses principes, mouvante et évolutive dans sa réalité collective.

Nous sommes une réalité. Cette réalité est le démenti vivant de leur sectarisme obtus. Là s'explique leur hostilité. Non seulement nous prétendons qu'il est possible de faire l'unité sur le front de la solidarité sans sacrifier nos identités révolutionnaires, mais nous faisons vivre pratiquement cette unité depuis des années. Et nous continuerons à suivre cette voie, à apporter notre solidarité pleine et entière aux camarades anarchistes, syndicalistes, trotskistes, antifascistes, ML, maoïstes, autonomes et autres confrontés à la répression de la bourgeoisie impérialiste, sans plus nous occuper de ceux pour qui notre existence même fait scandale.

Bruxelles, le 10 juillet 2009.

Le Secours Rouge/APAPC, en cela compris des militant(e)s communistes, des sympathisant(e)s anarchistes et communistes, des 'sans-parti' progressistes et solidaires.

5. Les poursuites contre les militants du Secours Rouge à l'étranger

Introduction

S'il se veut une organisation de masse à la thématique restreinte (la solidarité face à la justice de classe) le Secours Rouge a un caractère politique clairement anti-capitaliste, il appartient au mouvement révolutionnaire. Rien d'étonnant dès lors à ce que ses militants et ses structures se trouvent régulièrement confrontés à la répression. Voici un petit panorama des dernières attaques contre les diverses forces participant au processus de construction du Secours Rouge International.

1. En Espagne

La gauche nationaliste basque n'est pas la seule à être ciblée par la nouvelle 'loi des partis' en Espagne. Cette loi considère que tous les partis, associations et organisations politiques légales qui refusent de dénoncer une organisation armée doivent être interdites et poursuivies comme 'complices'. C'est sur cette base que toutes les organisations, partis, journaux de la gauche nationaliste basque ont été interdits en tant que 'façade légale' d'ETA. C'est aussi sur base de cette loi que le Secours Rouge International a été interdit en Espagne, et plusieurs militants emprisonnés.

Le 24 janvier 2008, c'est l'arrestation de militants d'organisations solidaires avec les prisonniers : d'Erlantz Cantabrana Berrio (militant connu de l'association des familles de prisonniers, avait déjà été arrêté par la police en 2004), de Fernando Rodríguez Blanco, de Juan Manuel Olarrieta Alberdi, de José Luis, de Carlos Cela Seoane et de Fernández González (un ancien militant de l'organisation de guérilla révolutionnaire GRAPO, qui avait purgé

sa peine de prison dans les années 80, et qui doit se déplacer en chaise roulante parce qu'il avait été gravement blessé par balles lors de son arrestation par la Garde civile).

Fernando Rodríguez Blanco a été libéré le 23 septembre 2008 (avec paiement d'une caution et obligation d'aller chaque semaine signer un registre). Le 2 octobre 2008, c'est Erlantz Cantabrana Berrio qui a pu, dans les mêmes conditions, quitter la prison de Navalcarnero. Carlos Cela suivi le 24 octobre 2008. Tous les militants du Secours rouge d'Espagne sont finalement sortis de prison. Ils sont en liberté provisoire en attendant leur procès.

Le fait que le Secours Rouge agisse dans l'illégalité en Espagne a entraîné, outre ces procédures, d'innombrables interventions policières contre les activités solidaires avec les prisonniers révolutionnaires. C'est par dizaines que l'on compte les interpellations (avec des condamnations à des amendes) de militant(e)s du Secours Rouge suite à des manifestations, prises de parole etc.

2. En Suisse

Le tribunal pénal fédéral de Bellizone a prononcé le 8 novembre 2011 son verdict à l'encontre de notre camarade Andi, membre du secrétariat international du Secours Rouge International et militante de l'organisation Revolutionärer Aufbau. Elle est accusée d'avoir participé à une série d'actions pyrotechniques et incendiaires contre des cibles policières et diplomatiques. Alors même que le représentant de la sûreté de l'Etat reconnaissait que, malgré un espionnage très serré, aucune preuve n'avait pu être établie, le procureur a demandé quatre ans et demi de prison ferme sur une base politique : celle de la contre-révolution préventive. Il a déclaré en audience que Revolutionärer Aufbau comptait de plus en plus de jeunes, que ceux-ci étaient de plus en plus radicaux, et qu'il fallait leur envoyer un "message" pour les dissuader de poursuivre dans cette voie...

Le procureur avait requis une peine de quatre ans et demi de prison ferme, la camarade a été condamnée à 17 mois de prison.

3. En Italie

En décembre 2010 s'est terminé le procès de premier degré pour les 11 personnes accusées "d'apologie de crime" pour avoir participé à la manifestation du 3 juin 2007 à L'Aquila, contre la prison et le régime d'isolement 41 bis. Le cortège avait emprunté les rues de la ville et avait été sous les murs du pénitencier local, où la militante des Brigades Rouges PCC, Nadia Desdémone Lioce, est détenue sous le régime 41bis.

Les inculpés ont subi une condamnation lourde à 2 ans et sans suspension de la peine pour 4 d'entre eux. La condamnation se base sur le fait que les

manifestants ont scandé des slogans faisant allusion aux dernières actions des Brigades Rouges contre des responsables de l'Etat. 13 autres personnes doivent encore être jugées pour des dégradations et des tags sur les murs. Parmi les manifestants condamnés, une militante du Secours Rouge italien.

4. En Allemagne

La loi anti-terroriste allemande implique une interprétation extrêmement large du « soutien à une activité terroriste » (§129). Ainsi, en Allemagne, mettre en doute la version officielle du « suicide » des prisonniers de la RAF est condamnable par la loi : c'est là « soutenir une activité terroriste ».

Gefangenen Info est un media de contre-information qui a toujours joué un grand rôle en Allemagne. Gefangenen Info a été fondé en 1989 (sous le nom de Angehorigen Info) par les proches (parents et amis) des prisonniers de la RAF. L'équipe de Gefangenen Info participe au processus de construction d'un Secours Rouge International, et le journal a déjà survécu à de nombreuses attaques de la justice. La dernière en date remonte à avril 2010 : un camarade présenté comme le responsable de Gefangenen Info a été jugé à Berlin et a été condamné à une lourde amende pour avoir publié un communiqué de militants turcs accusés d'être membres du DHKP-C. Le camarade a finalement été acquitté en appel en octobre 2011, après une forte mobilisation solidaire.